



Programme et Règlement

Département de l'Essonne

Natation artistique - Saison 2023/2024

REGLEMENTATION GENERALE

REGLEMENT NAT'HANDI ARTISTIQUE

FORMATION DES OFFICIELS

JOURNEES DECOUVERTES

CALENDRIER DEPARTEMENTAL

JOURNEE DES SIRENES

AMENDES ET ENGAGEMENTS

COORDONNEES DES CLUBS

COMITE DE L'ESSONNE NATATION ARTISTIQUE :

Responsable : Laurence DOISNEAU / tel. 06 87 58 64 16 doisneau-laurence@hotmail.com

Adjointe : Martine DREAN / tel. 06 66 34 94 76 martinedrean91@gmail.com



Règlementation générale

1/ Tous les clubs doivent licencier l'ensemble des nageurs et officiels

2/ Engagements

- ✚ Pour les journées découvertes : les engagements doivent être faits sur extranat.
- ✚ Pour le challenge de l'Essonne : les engagements doivent être envoyés par mail à Mme Laurence DOISNEAU
- ✚ Journée des sirènes : les engagements doivent être faits sur extranat.

L'engagement des clubs dans les différentes compétitions autres que les clubs essonniers est laissé à l'appréciation de l'organisation selon le nombre d'inscrits. Tout club demandeur devra se présenter avec un officiel de natation artistique et respecter le règlement d'engagement du Comité.

3/ Officiels

Les clubs doivent présenter obligatoirement un juge à partir d'une nageuse présentée dans la session. Par tranche de 5 nageuses, le club doit présenter un juge supplémentaire.

Rappel : pour les épreuves de parcours à sec, technique et de propulsion, il faut 4 juges par atelier ; merci également de penser aux besoins du secrétariat et aux délégués aux nageuses.

Dans le cas où le nombre de juges serait insuffisant pour un bon déroulement de la session, le juge arbitre se réserve le droit d'annuler la session.

Règlement Nat'handi Artistique

Pour les nageurs en situation de handicap se présentant aux compétitions natation artistique du département, il sera tenu compte du handicap spécifique des nageurs présentés et les aménagements pour le passage des épreuves seront préconisés par le juge arbitre après discussion entre les juges présents et l'entraîneur du nageur. Les aménagements possibles peuvent être :

Synchronat journées découvertes :

- Possibilité de passer l'épreuve avec un.e partenaire qui fait l'épreuve en même temps et/ou qui compte à côté
- Tolérance sur les critères fondamentaux et globaux des épreuves de 50% pour la validation de l'épreuve (seule la moitié des critères doit être validé)

Journée des Sirènes Poussins : possibilité de passer les épreuves avec un.e partenaire qui fait l'épreuve en même temps.

Journée des Sirènes Avenirs ou Jeunes : classement sur 2 figures au lieu des 4 définies et possibilité de choisir les 2 figures.

Formation des officiels

Suite aux bouleversements de la Natation Artistique mondiale et aux différents retours des Responsables de Formations Régionales, il était nécessaire de modifier la circulaire des officiels afin de la rendre plus proche de la réalité du terrain. La circulaire des officiels en Natation Artistique a été adaptée aux nouvelles méthodes de notation. La formation délivrera désormais des compétences et sera modulaire. Chacun pourra bénéficier d'un apprentissage suivant son rythme ainsi que d'une formation théorique dans une autre région que la sienne, en présentiel ou distanciel, avec autorisation de sa région d'appartenance. Les examens théoriques écrits sont désormais supprimés au profit de la pratique, excepté pour l'officiel A, le rôle de juge arbitre en national et de contrôleur technique.

Les différentes prérogatives des officiels, les contenus des formations et les formulaires d'inscription sont consultables dans la circulaire nationale des officiels. Pour les candidatures, au-delà de l'officiel D, elles doivent être envoyées à la Ligue, à l'attention de Marie-Christine MONGIAT (Responsable des Formations Ile de France).

Au niveau du Département, toute candidature à l'examen de jeune officiel et d'officiel D de natation artistique est à adresser à Mme Laurence DOISNEAU (responsable de la formation des officiels) et au Comité départemental.

Pour clarifier le jugement du synchronat Journées découvertes, une réunion avec les juges officiant à ce niveau départemental a été organisée le 12 novembre 2023 ; le compte rendu se situe en annexe de ce présent règlement.

SYNCHRO'NAT JOURNEES DECOUVERTES

La validation de l'épreuve savoir nager en sécurité est obligatoire pour les nageurs nés en 2015 et après, pour l'engagement sur les Journées découvertes.

1/ Epreuve de parcours à sec :

Un seul parcours à apprendre en musique et en comptes (Cf : parcours, critères et musique disponibles sur le site de la FFN extranat)

L'épreuve est validée si l'évaluation globale et l'évaluation fondamentale sont acquises

2/ Epreuve propulsion

Propulsion technique : 2 parcours seront proposés (Cf : parcours et critères disponibles sur le site de la FFN extranat)

Un parcours est tiré au sort 15 jours avant la date de la compétition et est communiqué aux différents clubs.

L'épreuve est validée si l'évaluation globale et l'évaluation fondamentale sont acquises

3/ Epreuve technique

Pour la saison 2023 2024 : 4 figures obligatoires à présenter :

1. Prise de ballet leg
2. Rassemblé vertical aux chevilles (de la position grand écart)
3. Prise de position carpée avant
4. Sortie promenade (de la position grand écart)

Une compensation entre les 2 évaluations Globale et Fondamentale est possible et le résultat final doit être au minimum de 6 acquis sur 8 pour valider sur la totalité des figures

Calendrier 2023/2024

Dates	Evènement	Public concerné	lieu *	Horaires
Samedi 21 octobre et dimanche 22 octobre	Regroupement poussins (sans hébergement)	Poussins 2018 2015	Samedi : Corbeil Dimanche : Les Ulis	13h/17h30 10h/17h00
Dimanche 12 nov	Journées découvertes	Tous	Lisses	OP 13h00
Dimanche 12 nov	Regroupement synchronat et Journées d'Automne	Avenirs à Juniors	Lisses	15h/18h00
Dimanche 03 dec	Journées découvertes	Tous	Les Ulis	OP 13H30
Dimanche 03 dec	Regroupement Championnats de France Hiver	Jeunes et Juniors	Les Ulis	15h30/ 18h00
Dimanche 14 janvier	Regroupement Challenge Néphéliane	Avenirs et Jeunes	Corbeil	
Samedi 27 janvier	Journées Découvertes	Tous	Orsay	OP 16h00
Dimanche 28 janvier	Regroupement Océanita	Toutes équipes compétition	Corbeil	
Dimanche 03 mars	Journée des Sirènes Jeunes et Avenirs	Jeunes et Avenirs	Les Ulis	OP 13h30
Dimanche 17 mars	Journée des Sirènes Poussins	Poussins	Corbeil	OP 13h30
Dimanche 21 avril	Journée Découvertes	Tous	Corbeil	Op 13h30
Dimanche 9 juin	Journée Découvertes	Tous	Massy ?	

JOURNEES DES SIRENES AVENIRS ET JEUNES

DATE

Dimanche 03 mars 2024

CATEGORIES D'AGE

AVENIRS ET JEUNES

AVENIRS

2015/2014/2013/2012

JEUNES

2012/2011/2010/2009

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	CONTENU
AVENIRS	Figures imposées	BALLET LEG DIRECT TENDU (106) BARRACUDA (301) ARIANE CARPE AVANT (359) TOUR (348)
JEUNES	Figures imposées	FLAMENCO JAMBE PLIEE TOUR VRILLEE (140) CYCLONE OUVERT 180° (437) BARRACUDA GRAND ECART AERIEN VRILLE ASCENDANTE 180° (308) ESPADON JAMBES TENDUES ROTATION ARIANE (407)

CLASSEMENTS ET PODIUM

Classement : 100% imposées par catégorie

JOURNEES DES SIRENES POUSSINS

DATE

Dimanche 17mars 2024

CATEGORIES D'AGE

POUSSINS

POUSSINS

2018/2017/2016/2015

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	CONTENU
POUSSINS	Figures imposées	DEPLACEMENT GODILLE TETE 10 M/PERILLEUX AR GROUPE JUSQU'A POSITION ALLONGEE SUR LE DOS
		VERTICALE
		VOILIER-BALLET LEG-VOILIER-POSITION ALLONGEE SUR LE DOS (jambe au choix)

CLASSEMENTS ET PODIUM

Classement : imposées + écarts : par années d'âge et un général pour la catégorie

NB : Barème écarts : 0 écart = 0, 1 écart = 0.50, 2 écarts = 0.75, 3 écarts = 1 point

AMENDES ET ENGAGEMENTS

Il est rappelé que les clubs ont jusqu'au jeudi soir minuit avant la compétition si c'est un dimanche et mercredi soir minuit si la compétition a lieu un samedi, pour déclarer leurs forfaits sans amende, par mail auprès de Mme Laurence DOISNEAU ou de Mme Martine DREAN. Le montant de l'amende en cas de forfait de nageur après ce délai, hors remise d'un certificat médical, sera de :

- 5.50 € pour épreuves individuelles pour les clubs 100 % licences
- 6.50 € pour épreuves individuelles pour les autres clubs

Il est rappelé que tous les nageurs ainsi que les officiels doivent être licenciés à la FFN avant de prendre part à une compétition.

Tout engagement à une compétition départementale nécessite la présence d'un officiel pour 1 à 5 nageurs et un juge supplémentaire au-delà de 5. Selon les cas, le juge Arbitre ou la Responsable de la Commission Natation Artistique, se réserve le droit d'annuler la compétition en cas d'insuffisance de juges présents.

Pour les engagements des épreuves d'imposées :

- 6,50 € pour épreuves individuelles pour les clubs 100 % licences
- 13 € pour épreuves individuelles pour les autres clubs

Pour le ballet :

- 6,50 € par ballet pour les clubs 100 % licences
- 13 € par ballet pour les autres clubs

Les frais d'engagement des clubs extérieurs au département 91 seront de 13 € pour épreuves individuelles et 13 € pour les ballets

ANNEXE

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATATION ARTISTIQUE

COMITE DEPARTEMENTAL 91

REUNION JUGES – 12 NOVEMBRE 2023

PRESENTEES :

Laurence DOISNEAU – GPS CEA,
Martine DREAN – CNBE,
Maité LAMAGNERE, Mallaurie CAZEAUX (juge examen) – CO LES ULIS,
Céline RONDEPIERRE, Cynthia GUION, Eva DELEPINE (juge examen – CA ORSAY)

La réunion s'est déroulée en présentiel le 12 novembre 2023 de 11h à 12h, au sein de la Piscine de Corbeil.

Il a été observé, lors de plusieurs sessions de journées découvertes la saison passée, que des désaccords existaient, entre les juges, sur l'interprétation des règlements et l'évaluation des tâches globales et fondamentales des nageuses conduisant à la validation ou non d'une épreuve. Aussi, comme cela a été abordé, lors de la réunion de la commission départementale natation Artistique du 20 septembre 2023, il a été décidé de tenir cette réunion pour redéfinir, ensemble, pour les tâches de chacune des épreuves des JD, ce qui est attendu des nageurs pour la validation et les tolérances acceptées.

Ceci dans le but, d'éviter au maximum, les interprétations personnelles, tendre vers une préparation similaire au sein des clubs et valider les épreuves de JD dans un optique de compétition future avec des nageurs suffisamment préparés.

Il a été constaté que certaines épreuves suscitaient plus de discussions que d'autres, notamment sur la propulsion technique et la technique.

PARCOURS A SEC :

Il est rappelé que pour cette épreuve, ce qui est attendu principalement du candidat c'est : l'énergie et la recherche d'extension, et la connaissance du parcours bien sûr. Par exemple, il a été admis que si les jambes ne sont pas tendues tout le temps (ex : ballet leg, écart, ...) mais que la recherche d'extension est visible et présente, alors les critères globaux sont validés.

En ce qui concerne les critères fondamentaux, il est rappelé qu'une moyenne doit être faite sur l'ensemble des 5 tâches observables.

PROPULSION TECHNIQUE :

Les qualités évaluées sont parfaitement définies dans le règlement et la discussion a porté sur la tolérance à apporter sur la notion de « parties du corps en surface ». il a été notamment admis que les juges devaient notamment porter leur attention sur l'étirement général et sur l'énergie : ex : une nageuse dont les pieds ne seraient pas tout le temps à la surface lors du parcours, mais dont

l'étirement a été remarqué durant l'ensemble du parcours, ne doit pas être pénalisée si ses pieds ont coulé à quelques reprises.

Il est rappelé aussi qu'une erreur de parcours, ou d'ordre des tâches à effectuer est éliminatoire.

Rétropédalage : Outre la hauteur et la position, l'attention doit être portée sur la réalisation du retro : les pieds doivent être (la majeure partie du temps) en position flex et le mouvement des jambes doit laisser paraître la rotation et un mouvement alternatif pour donner lieu à une validation du critère global.

Godilles : l'étirement général doit être prononcé ; une tolérance est accordée dans ce cas si les pieds ne sont pas toujours à la surface, mais qu'ils sont proches de la surface et si ceux-ci ont été à la surface sur la majeure partie du parcours. La propulsion doit être constatée.

Torpilles : étirement général requis et propulsion constatée. Tolérance identique sur pieds à la surface et sur un démarrage statique si le reste du parcours en torpille donne lieu à une propulsion visible.

Canoé : Etirement et propulsion ; tolérance sur les pieds qui coulent un peu lors de la respiration si la respiration est rapide. En cas de respiration plus longue, tolérance si le corps est à la surface.

Moulin : Etirement et propulsion ; même tolérance sur la position du corps lors des respirations que celles définies pour le canoé. On doit voir le mouvement du moulin ; un moulin qui tourne avec les mains à l'envers est éliminatoire.

TECHNIQUE :

Il est rappelé que les positions de début et de fin de figures sont importantes et doivent être effectuées.

Ballet leg : outre les critères définis pour les notes fondamentales, il est admis que le ballet leg doit être tenu et il est défini que 3 godilles sont attendues pour les 3 positions : position allongée sur le dos, position voilier et position ballet leg.

Rassemblé vertical : lors du grand écart, les jambes doivent être étirées et les jambes doivent au maximum sortir aux mollets ; pour la verticale, une tolérance de 10 degrés est acceptée et tolérance également si les pieds sont légèrement écartés en latéral.

Prise de position carpée avant : sur le critère « garder l'immobilité », il est convenu que l'interprétation doit être : respecter une position ventrale au moins 3 secondes devant les juges avant la descente en carpée. La descente doit se faire **obligatoirement** en moulin pour que le critère soit validé.

Sortie promenade : mêmes exigences sur l'écart que pour le rassemblé vertical. Pour la position cambrée, il « faut » voir un cambré avec position de la tête vers le fond. Tolérance sur les pieds qui coulent sur la position dorsale si ceux remontent à la fin de la figure. (même principe que pour la godille en propulsion technique).

Laurence DOISNEAU et Martine DREAN

COORDONNEES DES CLUBS

CLUB DE MASSY : es.massynatsynchro@gmail.com

CLUB DE BRUNOY : martinedrean91@gmail.com

CLUB D'ORSAY : celine.rondepierre@free.fr

CLUB DE CORBEIL laurence-synchro@outlook.fr

CLUB DES ULIS : Patrice.beurkdjian@yahoo.fr

maitelamagnere@gmail.com

Laurence DOISNEAU, Responsable de la commission natation artistique

Martine DREAN, commission natation artistique